



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nombre insuffisant de licences de taxis à Marseille

Question écrite n° 13181

Texte de la question

M. Franck Allisio appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur le nombre insuffisant de licences de taxi délivrées à Marseille. En effet, alors que les taxis marseillais alertent sur cette situation depuis plusieurs années et qu'ils peinent de plus en plus à faire face à la demande, le nombre de licence stagne depuis 2005. Pire encore, ce nombre a diminué entre 1995 et 2005, passant en dix ans de 1 360 à 1 117, puis à 1 115 en 2023. En proportion, cela représente un taxi pour 780 habitants, alors qu'à Paris, où le nombre de licences augmente régulièrement et atteint actuellement 19 124, ce rapport est d'un taxi pour 112 habitants. Face à cette situation, il demande si le Gouvernement entend écouter les demandes des taxis marseillais, qui réclament à ce jour la création d'au moins 265 nouvelles licences afin de revenir aux chiffres de 1995.

Données clés

Auteur : [M. Franck Allisio](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13181

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10445

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)